

Fiche de poste **AESH Référent**

Intitulé du poste	<b>Accompagnant d'Elèves en Situation de Handicap REFERENT (AESH Référent)</b>
<b>Textes de référence</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances</li> <li>• Circulaire ministérielle n°2017-84 du 3 mai 2017 relative aux missions des AESH</li> <li>• Article 25 de la loi n°2019-791 du 26 juillet 2019 pour une école de la confiance</li> <li>• Circulaire n°2019-088 du 5 juin 2019 et annexes (Vademecum PIAL)</li> <li>• Circulaire de rentrée 2019-école inclusive</li> <li>• Arrêté MENH2017998A du 29 juillet 2020 relatif aux missions et aux conditions de désignation des accompagnants des élèves en situation de handicap (AESH) référent</li> <li>• Décret n°2020-1287 du 23 octobre 2020 relatif à la création d'une indemnité de mission particulière pour les AESH référents</li> <li>• Arrêté du 23 octobre 2020 fixant le montant de l'indemnité de fonction particulière des AESH référents</li> </ul>
<b>Conditions requises</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Détenir une expérience professionnelle dans les fonctions d'accompagnement d'élèves en situation de handicap d'au moins trois ans au cours des six dernières années.</li> <li>• Avoir une expérience professionnelle diversifiée d'accompagnement d'élèves en situation de handicap.</li> <li>• Avoir un suivi des actions de formation dans le champ de l'école inclusive.</li> </ul>
<b>Cadre</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• L'AESH référent exerce ses missions, précisées dans une lettre de mission, <b>pour une année scolaire</b>, sous la responsabilité des pilotes du PIAL. Il travaille en étroite collaboration avec le coordonnateur du PIAL et l'enseignant référent de scolarité.</li> <li>• L'AESH référent rassure, conseille et accompagne les AESH, de manière ponctuelle ou suivie, notamment en partageant ses outils et sa pratique professionnels.</li> </ul>
<b>Profil</b>  <b>Missions</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• L'AESH référent assure une fonction de personne ressource auprès des AESH.</li> <li>• Il est reconnu pour ses qualités et ses compétences dans l'exercice de ses fonctions</li> </ul> <ol style="list-style-type: none"> <li>① Assurer un appui méthodologique aux AESH, à leur demande, ou à la demande du pilote du PIAL ou de l'IEN-ASH. <ul style="list-style-type: none"> <li>- En apportant une aide professionnelle et technique pour accompagner la construction des postures et des gestes professionnels.</li> </ul> </li> <li>② Apporter un soutien spécifique aux AESH nouvellement recrutés en vue de faciliter leur prise de fonctions et leur appartenance à la communauté éducative. <ul style="list-style-type: none"> <li>- Participer à leur accueil dans le PIAL, et notamment à la transmission des informations relatives au fonctionnement de l'école ou de l'EPL</li> <li>- Renseigner et orienter l'AESH dans ses démarches et questionnements administratifs.</li> <li>- Contribuer à la compréhension des situations en soutenant les AESH du PIAL dans l'accompagnement des élèves en situation de handicap, hors présence de l'élève ou pendant les temps de classe.</li> </ul> </li> <li>③ Contribuer à la mutualisation des outils et des pratiques professionnels à l'échelon départemental, académique ou national. <ul style="list-style-type: none"> <li>- Faire connaître les ressources institutionnelles (Cap Ecole Inclusive, Eduscol, site SEI)</li> <li>- Contribuer à l'élaboration, au partage et à la diffusion des bonnes pratiques</li> <li>- Favoriser l'élaboration d'outils communs harmonisés à l'échelle du PIAL.</li> <li>- Engager les AESH dans des dynamiques de réflexion collective et de coopération.</li> </ul> </li> </ol>

<p><b>Connaissances et compétences requises</b></p> <p><b>Conditions d'exercice</b></p> <p><b>Modalités de candidature</b></p>	<p>④ Contribuer aux actions de formation suivies par les accompagnants des élèves en situation de handicap.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Participer au repérage des besoins de formation et à l'animation de groupes d'échange de pratiques.</li> </ul> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Connaître les textes législatifs et réglementaires sur le handicap.</li> <li>• Aisance relationnelle, sens de l'écoute, capacités d'expression orale.</li> <li>• Avoir des capacités organisationnelles, d'écoute et de communication.</li> <li>• Faire preuve d'initiative et avoir le goût pour le travail en équipe et en partenariat.</li> <li>• Organiser et animer une réunion, mutualiser sa pratique.</li> <li>• Maîtriser des outils numériques (maîtrise experte de la messagerie électronique, du traitement de texte, des tableurs et logiciels adaptés).</li> <li>• Connaître les différentes structures d'accueil pour les élèves en situation de handicap, les partenaires de l'école inclusive et la MDPH.</li> <li>• Être capable de se distancier face aux problématiques rencontrées.</li> </ul> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Poste implanté dans un PIAL.</li> <li>• Mobilité sur le territoire de la circonscription définie pour organiser des réunions, gérer des situations difficiles, participer à des formations et accompagner ses pairs.</li> <li>• Disponibilité.</li> <li>• Organisation et répartition du temps de travail :</li> <li>• La répartition entre la mission d'AESH référent et la mission d'accompagnement auprès des élèves en situation de handicap fait l'objet d'un avenant au contrat.</li> <li>• Une décharge hebdomadaire de 6 heures, le mardi, est allouée à la mission d'AESH référent</li> <li>• Une indemnité de 600 euros correspondant à cette prise de fonctions particulières est versée chaque année.</li> </ul> <ul style="list-style-type: none"> <li>• La fiche de candidature</li> <li>• Une lettre de motivation</li> <li>• Un curriculum vitae</li> </ul> <p>• A transmettre au Service Départemental de l'Ecole Inclusive avant le 10 novembre 2022 à l'adresse suivante :</p> <p>sei02.recrutement@ac-amiens.fr, copie à <a href="mailto:ienash02@ac-amiens.fr">ienash02@ac-amiens.fr</a></p>
--	---